

Section apicole

Appel de cotisation 2025

Nom :

Prénom :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Nombre total de colonies
au ../../2025 :

Téléphone :

Mail :

IMPORTANT : si vous ne répondez pas à cet appel de cotisation **avant le 07/08/2025**, vous ne serez pas adhérent au Plan Sanitaire d'Élevage proposé par la Section Apicole et les médicaments contre le VARROA ne pourront pas vous être délivrés par le GDS du Cantal.

La section apicole du GDS 15 vous propose les services suivants :

- *Des informations et des actualités* sur le monde sanitaire apicole
- *Des fiches techniques* sur les maladies
- *Un agenda, au prix de 5€, regroupant de nombreux conseils et éligible comme registre d'élevage, obligatoire pour tout apiculteur*
- *Le PSE (Programme Sanitaire d'Élevage)* vous permettant de bénéficier de conseils et de médicaments en toute légalité et à tarif préférentiel, grâce à une commande groupée et une distribution encadrée par notre vétérinaire conseil : **VOIR TABLEAU AU DOS**
- *Un abonnement annuel à la revue « La Santé de l'Abeille » au tarif préférentiel de 22€*

Montant de votre cotisation 2025

- Si vous détenez de **1 à 10 ruches**, vous payez un forfait de : 22€
- Si vous détenez de **11 à 140 ruches**, vous payez un forfait de : 18€ + une cotisation de 0,80€/ruche
- Si vous détenez **141 ruches ou plus**, le forfait est plafonné à : 130€

☐
☐
☐

= €

Commande agenda et revue 2025

Agenda de l'apiculteur (éligible comme registre d'élevage) au tarif de 5 €

OUI ☐

NON ☐

Abonnement à « La Santé de l'Abeille » (6 revues / an) au tarif annuel de 22€

OUI ☐

NON ☐

Vous trouverez les dates et lieux de distributions des médicaments en 2025 dans la newsletter apicole jointe. L'Assemblée Générale de la section apicole se déroulera **le samedi 21 juin 2025** dans la grande salle de réunion du GDS du Cantal à Aurillac : nous vous accueillerons dès 9h30 pour une collation et l'intervention technique débutera à 10h. Elle sera suivie d'une distribution de médicaments entre 12h et 14h.

ATTENTION : toute demande en dehors de ces dates ne pourra aboutir.

Commande 2025 de médicaments pour lutter contre VARROA

Périodes de traitement	Immédiatement après la récolte estivale		Hivernale
			Introduction d'essaim
Adhérents concernés	Nouveaux adhérents 2023, 2024 et 2025	Adhérents depuis plus de 3 ans	Tous les adhérents
Médicaments proposés	Paquet de 10 lanières d'APIVAR ND	Sachets de 4 lanières de BAYVAROL ND	Flacon de 555mL de VARROMED ND
Durée du traitement à respecter	12 semaines	6 semaines	Administration ponctuelle
Nombre maximum de colonies traitées avec ce conditionnement	5	1	12
Prix unitaire	28€	6€	28€
Nombre à commander ?			
Prix total			

= €

L'adhésion au Programme Sanitaire d'Élevage Apicole implique :

- de s'engager à utiliser un des produits mentionnés et d'en respecter les conditions d'utilisation, les doses et périodes de traitement ;
- de s'engager à recevoir un technicien sanitaire ou la vétérinaire conseil pour une visite de rucher(s).

L'objectif du PSE est de maintenir le développement de Varroa destructor au niveau le plus faible possible.

*Merci de signer cet appel de cotisation pour valider l'adhésion au PSE et de l'envoyer à l'adresse suivante
GDS 15 - 23 Boulevard de Canteloube 15000 AURILLAC.*

☐ Je choisis d'adhérer au PSE, m'engage à le respecter et à accepter la visite d'un technicien sanitaire apicole (TSA) ou de la vétérinaire du GDS

Fait à, le .../.../2025

SIGNATURE (obligatoire) :